



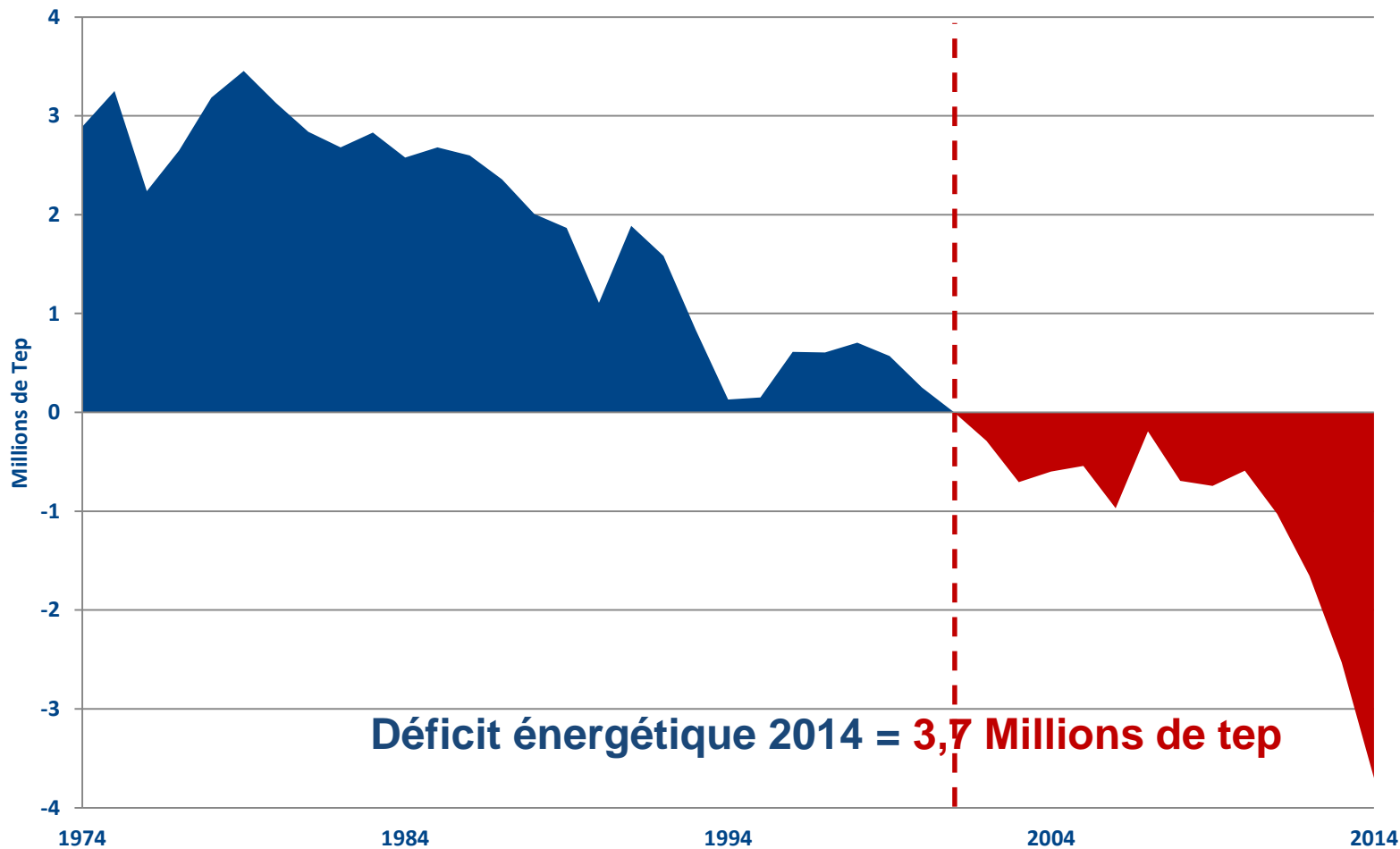
**Conférence Nationale sur la  
promotion de l'investissement  
communal  
dans le domaine de la Maîtrise de  
l'Energie**



**Lancement du programme «Alliance  
des Communes pour la Transition  
Energétique –**ACTE** »**



## Evolution de la balance énergétique



# Objectifs de la stratégie nationale de transition énergétique (à l'horizon de 2030)



3

En 2014, et suite à une large concertation à travers le **dialogue national du l'énergie**, la Tunisie a adopté une stratégie nationale de transition énergétique qui porte essentiellement sur :



34%

Réduction de la demande d'énergie primaire

30%

La part des énergies renouvelables dans le mix électrique

# Objectifs de la stratégie nationale de transition énergétique (à l'horizon de 2030)



4





Manque des moyens humains capables de concevoir et mettre en œuvre des projets d'EE et des ERs.

Potentiel important d'économie d'énergie au niveau local et rentabilité intéressante des investissements dans les projets d'EE et ERs

Absence d'informations indispensables pour le dimensionnement des programmes d'investissement dans l'EE et les ERs.

Nécessité d'opérationnaliser le rôle des collectivités locales dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de maîtrise de l'énergie

Absence d'une vision prospective et prépondérance des contraintes budgétaires et sociales

Disponibilité d'une multitude d'initiatives de financement et intérêt accru des bailleurs de fonds aux collectivités locales

Transition démocratique et absence de décision politique au niveau local et régional

Création du fonds de transition énergétique et nouvelles possibilités de financement et d'incitation



## OBJECTIF

Les communes ont la capacité de contribuer activement à l'atteinte des objectifs énergétiques nationaux en matière de transition énergétique et ce, à travers la mise en œuvre de stratégies énergétiques locales pour la maîtrise de l'énergie à l'échelle de leurs territoires.

### RÉSULTAT 1

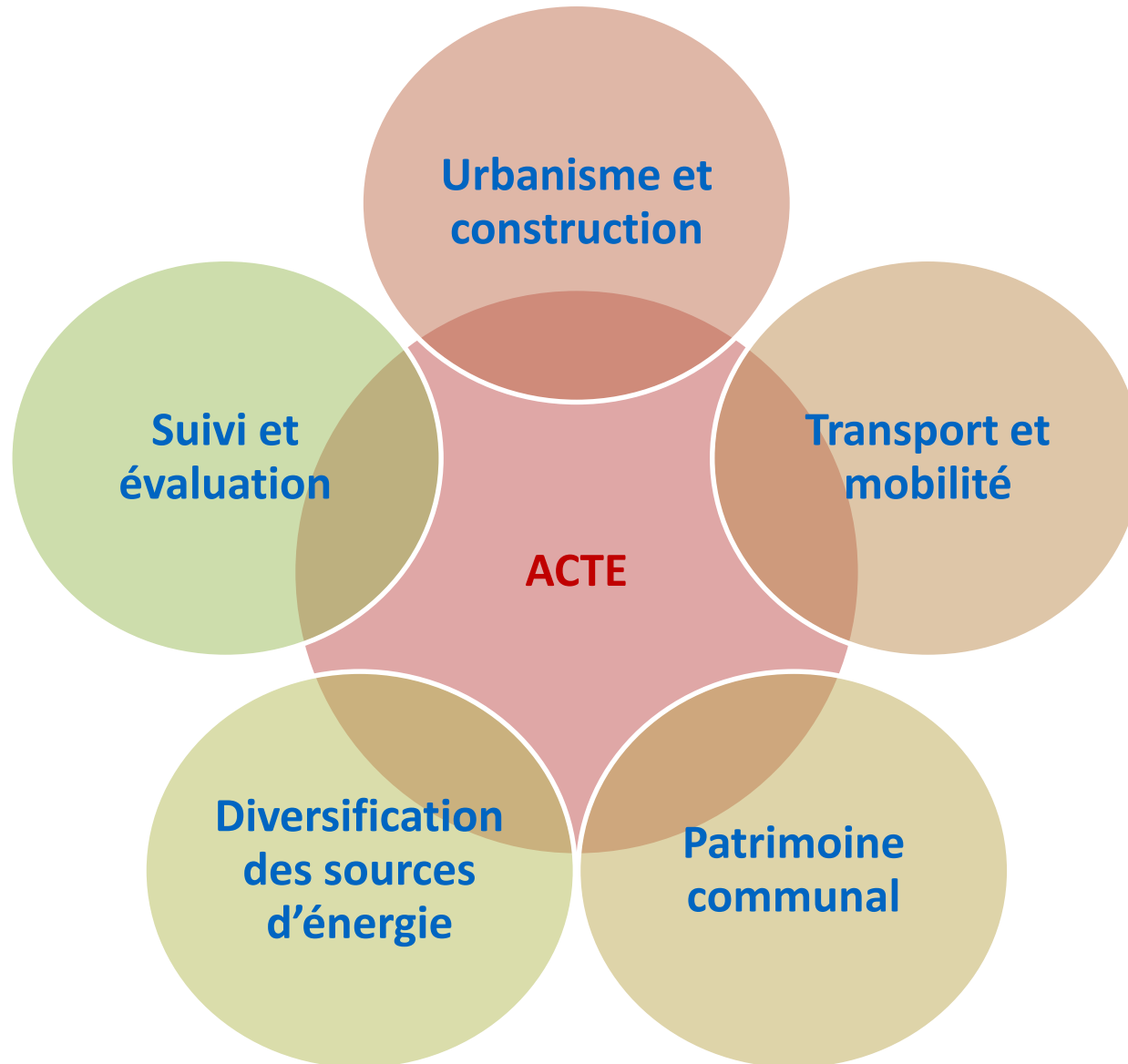
Les communes disposent d'un Plan d'Investissement Communal Durable, qui intègre de façon systématique et transversale, les considérations énergétiques et climatiques.

### RÉSULTAT 2

Les communes réalisent et gèrent de façon compétente des actions exemplaires et structurantes, permettant de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.

### RÉSULTAT 3

Les communes s'engagent dans un partage intercommunal actif d'expériences, de solutions techniques ou méthodologiques et d'outils d'aide à la mise en œuvre.





**DGCPL**

Accompagnement  
institutionnel,  
organisationnel et  
réglementaire

**CPSCCL**

Accompagnement  
financier et de  
gestion

**ANME**

Accompagnement  
technique et  
financier (FTE)







## Action Patrimoine (ttes les communes)

1. Audit énergétique du patrimoine (bâtiment, locaux socio-communs, éclairage public, matériel roulant)
2. Formation des responsables techniques sur la ME dans les différents domaines
3. Développement d'outils informatique (logiciel de gestion du patrimoine, plateforme d'échange, etc...)

## Action Territoire (communes des grandes agglomérations)

1. Elaboration des études de planification et d'aménagement (PDU, PAU, etc...)
2. Formation des élus et des responsables techniques

Identification des besoins en investissement

Elaboration des stratégies locales et régionales de transition énergétique



**Audit énergétique**  
(bâtiment, éclairage public, parc véhicules)

• 70% du coût de l'audit, plafonné à 30.000 DT

**Investissement matériel**  
(éclairage efficace, isolation thermique, équipement de suivi et contrôle)

• 20% du coût d'investissement, plafonné à 100.000 DT

**Investissement immatériel**  
(assistance technique, formation, études)

• 70% du coût d'investissement, plafonné à 70.000 DT

**Cogénération**  
(bâtiments, piscines)

• 20% du coût d'investissement, plafonné à 500.000 DT

**Substitution au gaz naturel**  
(bâtiments, piscines, salles omnisport)

• 20% du coût d'investissement plafonné à 400.000 DT

**Installations solaires thermiques collectives**  
(piscines, salles omnisport)

• 30% du coût d'investissement plafonné à 150 DT/m<sup>2</sup>

**Installations photovoltaïques connectées au réseau**

• 30% du coût d'investissement plafonné à 15.000 DT par bâtiment



**Merci pour votre  
attention**

**NAGATI Oussama**

**Chef de service chargé du programme  
ACTE**



الوكالة الوطنية  
للتحكم في الطاقة  
A N M E